



Alimentation équitable : pas de médaille pour Paris 2024 !

Alors que Londres 2012 avait montré la voie de l'exemplarité équitable, Paris néglige l'enjeu

Paris, le 18/06/24 - Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, affichés très « responsables », étaient l'occasion de concrétiser un lien de solidarité entre athlètes, citoyens-consommateurs et producteurs pauvres des pays mêmes d'où viennent nombre de sportifs, et qui vont fournir les Jeux en fruits, café, thé, cacao, sucre,.. ou habiller les protagonistes de coton. C'est une occasion manquée.

Si l'ONG Max Havelaar France salue la volonté d'inclusion portée par le Comité d'Organisation, elle regrette l'absence de critères clairs et ambitieux pour intégrer des produits issus du commerce équitable dans l'approvisionnement. Un comparatif entre les précédents Jeux Olympiques montre qu'une autre voie était possible.

Partout dans le monde, le sujet d'une juste rémunération de ceux qui nous nourrissent est présent. En France, cet enjeu a marqué le début de l'année avec la crise agricole. Dans le monde, 75% des personnes qui souffrent de la faim sont des agriculteurs des pays en développement. Les valeurs de l'olympisme étaient une occasion de faire de la solidarité une norme.

D'autant, que malgré l'inflation, les Français continuent à consommer des produits équitables. La hausse de 4% du chiffre d'affaires des ventes générés par les produits labellisés Fairtrade / Max Havelaar France en 2023 en témoigne. Des collectivités ou encore des États portent des engagements forts : l'Italie a notamment rendu la banane et le cacao équitables obligatoires dans la commande publique ; la Ville de Paris affiche un objectif de 100% de cacao et bananes équitables d'ici 2026.

Malgré les efforts réalisés autour de l'inclusivité, de la sobriété ou encore pour privilégier l'approvisionnement français, la comparaison avec les Jeux Olympiques de Londres 2012 illustre l'absence d'ambition du Comité d'organisation des Jeux Olympiques pour Paris 2024 en matière de commerce équitable :

ALIMENTATION ÉQUITABLE DES JO : PAS DE MÉDAILLE POUR PARIS 2024 !

	LONDRES 2012	PARIS 2024
	PROPOSÉ AU VILLAGE OLYMPIQUE ✓	AUCUNE GARANTIE ÉQUITABLE ✗
	100% ÉQUITABLE ✓	AUCUNE GARANTIE ÉQUITABLE ⁽¹⁾ ✗
	100% ÉQUITABLE ✓	DANS LE VILLAGE OLYMPIQUE sans indice de proportion ✗
	100% ÉQUITABLE ✓	AUCUNE GARANTIE ÉQUITABLE ✗
	100% ÉQUITABLE ✓	AUCUNE GARANTIE ÉQUITABLE ✗
Le commerce équitable dans la Food Vision dans le cadre des Jeux Olympiques	L'organisation des Jeux Olympiques de Londres s'est engagée à utiliser 100% des produits alimentaires certifiés commerce équitable pour le café, le thé, le sucre et les bananes.	Le commerce équitable est mentionné parmi les certifications possibles pour les produits importés et origine France, mais sans engagement chiffré ⁽²⁾ .
		

(1) Uniquement une garantie sur l'Origine France (bananes françaises).

(2) Objectif 10 pour la restauration de Paris 2024 : Réduire les intermédiaires et s'approvisionner auprès des filières du commerce équitable garantissant une juste rémunération.

Paris 2024 : inclusif et durable, mais (trop) peu équitable

L'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 a promis des jeux plus responsables et a décidé de mettre en avant l'inclusivité et la sobriété. En matière d'alimentation, l'accent a été mis sur l'approvisionnement en produits locaux, comme l'illustrent les nombreux engagements pour des catégories de produits 100% français (laitages, vin, céréales, viande, etc), favorisant le bien-être animal (100% œufs issus d'élevage plein air) ou la pêche durable (100%). **Si le commerce équitable est mentionné comme une option dans la « vision pour la restauration » aucun engagement chiffré n'a été pris**, laissant ainsi le choix éthique important qu'il constitue lors d'un événement aussi symbolique à la discrétion des opérateurs économiques choisis pour restaurer les participants. **A l'inverse, Londres 2012 avait choisi de faire de la certification équitable la norme obligatoire** pour tous les produits venant des pays du Sud : cacao, café, sucre de canne, bananes...

Pour ce qui est plus spécifiquement des produits importés, la charte de Paris 2024 exige une certification, mais sans critères plus précis. A l'heure où l'Union européenne a engagé la lutte contre le greenwashing et souhaite améliorer la qualité des informations fournies aux consommateurs par les certifications, il aurait été souhaitable que les critères de Paris 2024 soient plus clairs, notamment pour empêcher la valorisation de démarches internes des entreprises qui ne sont pas suffisamment indépendantes.

Qu'attend-on pour défendre un textile plus éthique ?

Côté textile, le constat est similaire : à l'heure de la dénonciation de la fast fashion et de ses impacts, le COJO n'a imposé ni coton équitable ni normes éthiques pour habiller les athlètes et les 50 000 bénévoles. Une fabrication en France a certes été privilégiée, mais cela est loin de concerner les volumes les plus importants de produits textiles aux couleurs de Paris 2024. Il est important de rappeler les mauvaises conditions de travail et les salaires extrêmement bas qui caractérisent le secteur dans les principaux pays de fabrication (Bangladesh, Inde, Chine...). Et qu'il y a quelques mois à peine, **la campagne Good Clothes, Fair Pay** demandait à l'Union Européenne d'introduire une législation pour assurer des salaires vitaux aux personnes qui fabriquent nos vêtements et qui gagnent en moyenne deux fois moins que le salaire minimum vital. Après 12 mois de collecte et d'actions militantes, cette pétition européenne a recueilli la signature de plus de 240 000 citoyen-ne-s européen-ne-s, devenant la plus grande campagne citoyenne jamais menée sur le salaire vital pour les ouvrier-ère-s de la mode. Paris 2024 avait l'opportunité de montrer la voie.

« Alors que le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris a beaucoup fait pour rendre ces Jeux inclusifs et leur alimentation responsable, l'oubli de l'équitable fait tâche. Pourquoi apporter tant de soin à l'approvisionnement local, et négliger une attente majeure des Français : rémunérer justement ceux qui nous nourrissent ? Surtout s'agissant des filières lointaines et fragiles du café, du cacao, du coton, du sucre de canne... ? Beaucoup d'athlètes viennent de pays ruraux et pauvres : cette exigence d'équité aurait dû être une évidence par respect pour eux », regrette le directeur général de l'ONG Max Havelaar France, Blaise Desbordes.

À propos de l'association Max Havelaar France

L'ONG Max Havelaar France, membre fondateur du mouvement international Fairtrade/Max Havelaar, agit pour un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement. Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics afin de transformer les pratiques et de soutenir les producteurs et travailleurs défavorisés. Elle sensibilise l'opinion publique et milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable.

Plus d'informations sur www.maxhavelaarfrance.org

CONTACTS PRESSE

Agence Etycom | Aelya NOIRET | 06 52 03 13 47 | a.noiret@etycom.fr

Association Max Havelaar France | Jules Montane | 06 61 13 50 51 | j.montane@maxhavelaarfrance.org



S'APPROVISIONNER AVEC UNE ALIMENTATION 100% CERTIFIÉE

L'empreinte carbone ne peut suffire à mesurer la durabilité de l'alimentation. Dès la phase de candidature, Paris 2024 s'est fixé comme objectif de proposer une alimentation 100% certifiée, c'est-à-dire produite en France et/ou labellisée durable selon les filières.

Après l'analyse de l'offre alimentaire disponible et de saison (qualité et volumes) répondant à l'un de ces deux objectifs, croisée avec les besoins des Jeux, et conformément aux règles de la commande publique et aux règles de partenariat de Paris 2024, le comité s'engage à mobiliser ses prestataires et partenaires pour atteindre les objectifs suivants :

- 80% de l'approvisionnement global d'Origine France¹⁵
- 80% de l'approvisionnement global (français et importé) labellisé durable
- 75% labellisé selon la liste des labels et critères fixés par la Loi Egalim¹⁶
- 25% de l'approvisionnement global, issu d'une production de proximité autour des sites de compétitions (moins de 250km)
- 100% des régions françaises représentées au Village et/ou sur les sites de compétition
- 100% de produits importés certifiés (issus d'une agriculture biologique, du commerce équitable...) et zéro importation par voie aérienne
- 30% de l'approvisionnement global issu d'une agriculture biologique ou en conversion

80% D'APPROVISIONNEMENT LABELLISÉ DURABLE

80% D'ORIGINE FRANCE
20% DE PRODUITS IMPORTÉS ET CERTIFIÉS

LES CHIFFRES OÙÉS

Pour atteindre ces objectifs, Paris 2024 mobilisera 4 leviers :

1. COMPOSER DES RECETTES À PARTIR DE L'OFFRE LOCALE ET DE SAISON DISPONIBLE
2. ALIGNER LES PRESTATAIRES SUR UN CAHIER DES CHARGES COMMUN DÉTAILLÉ
3. SOUTENIR L'APPROVISIONNEMENT AUTOUR DES SITES DE COMPÉTITION EN S'APPUYANT SUR LA STRATÉGIE RESPONSABLE DES ACHATS DE PARIS 2024
4. METTRE EN PLACE UN AFFICHAGE PERMETTANT DE COMMUNIQUER SUR L'ORIGINE, LA CERTIFICATION ET L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES PRODUITS

LISTE DES LABELS ET CERTIFICATIONS RETENUS POUR L'APPROVISIONNEMENT LABELLISÉ EN FRANCE

Paris 2024 s'appuie sur les labels retenus dans le cadre de la Loi EGAlim, qui fixe un objectif de 50% d'approvisionnement « de qualité et durable » au 1er Janvier 2022 en restauration collective publique¹⁹. Un produit de qualité et durable au sens de l'objectif fixé par la loi EGAlim doit bénéficier d'un des labels suivants :

- Label Agriculture biologique
- Produits végétaux étiquetés « en conversion »
- Label rouge
- Appellation d'origine (AOC/AOP)
- Indication géographique (IGP)
- Spécialité traditionnelle garantie (STG)
- Mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE + niveau 2)
- Écolabel pêche durable
- Produits issus du commerce équitable
- Produit acquis suivant des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie (production, transformation, conditionnement, transport, stockage, utilisation)
- Produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs
- Produits équivalents aux produits bénéficiant de ces signes, mentions ou labels